



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département d'Indre et Loire
Commune de Channay sur Lathan

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°28-2025
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT
RD 749 rue des Déportés et rue de la Violette - VC 41 rue des Sables
du 08/10/2025 au 07/11/2025
Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU la demande en date du 27/08/2025 par laquelle l'entreprise INEO, Descartes, sollicite l'autorisation de stationner une grue rues des Déportés, de la Violette et des Sables.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces travaux il y a lieu de prescrire des mesures particulières,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise INEO est autorisée à occuper le domaine public comme énoncé dans la demande, à charge pour l'entreprise de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Motif d'occupation : stationnement d'une grue

Lieu de l'occupation : RD 749 rue des Déportés et rue de la Violette, VC 41 rue des Sables

Date de début et de fin : du 08/10/2025 au 07/11/2025

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire prendra toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et sera chargé de la mise en place de la signalisation des prescriptions visées à l'article 1.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Indre-et-Loire et la brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires à Tours.
- Monsieur le commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limougère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le président de la Fédération nationale des transports de voyageurs.
- L'entreprise INEO

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 03 septembre 2025

Huet Patrick

La maire,
Isabelle MÉLO

[Signature]
Pour le Maire absent
L'Adjoint

